



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/03/2019

Dossier complet le :

25/03/2019

N° d'enregistrement :

2019 - 1235

1. Intitulé du projet

Sécurisation de l'alimentation en eau potable du territoire de Pontchâteau à Saint-Gildas-des-Bois

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SYNDICAT MIXTE FERME ATLANTIC'EAU

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BRARD Jean-Michel

RCS / SIRET

2 5 4 | 4 0 1 | 0 9 4 | 0 0 0 6 8 |

Forme juridique

Syndicat mixte communal

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
22. Installation d'aqueducs sur de longues distances Canalisation d'eau dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 2 000 m ²	Le projet consiste en la sécurisation de l'usine de Trigodet à partir du feeder d'eau potable Ø 700mm Férel-Campbon existant sur la ville de Pontchâteau. Une conduite d'adduction en fonte Ø250mm (7 100ml) et Ø300mm (3 000ml) est projetée pour transférer de l'eau potable du feeder Férel-Campbon à la bâche d'eau traitée de l'usine de Trigodet.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la sécurisation de l'usine de Trigodet à partir du feeder d'eau potable Ø 700mm Férel-Campbon existant sur la ville de Pontchâteau.

Les conduites auront les caractéristiques suivantes :

- 3000 ml de conduite Ø300 mm (diamètre extérieur : 324,9 mm)
- 7100 ml de conduite Ø250 mm (diamètre extérieur : 273mm)

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de l'opération est de sécuriser l'usine de Trigodet à partir du feeder d'eau potable Ø 700mm Férel-Campbon existant sur la ville de Pontchâteau.

Une conduite d'adduction en fonte ø250mm (7 100ml) et ø300mm (3 000ml) est projetée pour transférer de l'eau potable du feeder Férel-Campbon à la bâche d'eau traitée de l'usine de Trigodet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en une seule phase sur une période de 4 mois de juin à septembre 2020 ou 2021.

Le linéaire global des canalisations en eau potable à poser dans le cadre de la sécurisation est d'environ 10 100ml, reparti ainsi ;

- Linéaire de canalisation sous domaine public (départemental et communal) ; 5 065 ml
- Linaire de canalisation sous domaine privé agricole ; 5 035 ml. A noter qu'au moment de la rédaction du présent document les conventions d'autorisations de passage de la conduite en terrain agricole privé sont en cours d'élaboration.
- Linaire de franchissement d'obstacles par forage horizontal : 180 ml. A noter que l'exécution des forages horizontaux pour franchissement des cours d'eau est projetée durant l'été 2020, les niveaux d'eau étant au plus bas.

. Ruisseau de Coët-roz = 7 ml

. Le Brivet + haies = 10 ml

. Canal de la Curée + haies = 15 ml

. Cours d'eau 1 près de la ferme école + haies = 13 ml

. Cours d'eau 2 près de la ferme école + haies = 12 ml

. Ruisseau du pas de la Roche et de Tréaux + haies = 10 ml

. Cours d'eau 7 + haies = 10 ml

. Canal de la Fleur + haies + 2 chemins communaux = 20 ml

. Voie communale, fossés + haies = 15ml

. Voie départementale n°773 lieu-dit Bresnel ; 13ml

. Voie départementale n°773 lieu-dit la lande de Bilais ; 10 ml

. Voie SNCF = 45 ml

Total 180 ml

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agit de la mise en place d'une conduite d'eau potable qui ne nécessite pas d'entretien ou de surveillance particulière pendant sa phase d'exploitation, à l'exception de la manoeuvre des ouvrages intermédiaires (vidange, ventouse, ...).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet est soumis à une procédure "cas par cas" pour l'étude d'impact au titre des articles R.122-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Nota : En complément, un porté à connaissance sera transmis à la DDTM44 afin d'indiquer à l'administration les mesures prises pour éviter / limiter les impacts en phase de travaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet consiste en la sécurisation d'une conduite eau potable sur 10 100 ml : - 3 000 ml de conduite ø300 mm (diamètre extérieur : 324,9 mm) - 7 100 ml de conduite ø250 mm (diamètre extérieur : 273mm)	L'emprise de la conduite de diamètre 300 est donc de 972 m ²
La tranché réalisée sera d'une largeur de 60 cm pour une profondeur comprise entre 1,30 et 1,80 m.	L'emprise de la conduite de diamètre 250 est donc de 1 938 m ² Total : 2 910 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

PONTCHATEAU
DREFFEAC
SAINT GILDAS DES BOIS
GENROUET

Coordonnées géographiques¹

Long. ____ ° ____ ' ____ " _ Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Pour les catégories 5^o a), 6^o a), b) et c), 7^oa, 9^oa), 10^o, 11^oa) et b), 22^o, 32^o, 34^o, 38^o; 43^o a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 2 ° 5 ' 20 "O Lat. 47 ° 26 52 "N

Point d'arrivée :

Long. 2 ° 0 ' 54 "O Lat. 47 ° 30 ' 11 "N

Communes traversées :

Les communes concernées par le projet sont PONTCHATEAU, DREFFEAC, SAINT GILDAS DES BOIS, et GENROUET dans le département de Loire-Atlantique.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La canalisation traverse la Znieff de type I Marais du Haut-Brivet et de type II Marais de Grande Brière, de Donges, et du Brivet sur un linéaire de 492 m. Le tracé a été choisi afin de limiter voire d'annihiler les effets potentiels du projet, limitant ainsi son emprise dans la ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse sur un linéaire de 1665 m les zones humides identifiées dans le SAGE Estuaire de la Loire, l'impact potentiel sera temporaire (tri des terres, préservation de la banque de graine,...). (Annexe 12) Aucune zone humide identifiée au PLU des communes n'est impactée par le projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune commune traversée par le projet n'est concernée par un PPRN ou un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune activité polluante n'a été recensée sur les sites BASIAS et BASOL à proximité du tracé.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse les périmètres rapprochés 1, 2, et 3 de la station du Trigodet. Des mesures particulières seront prises en phase travaux.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 5,6 km du site inscrit La Grande Brière.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé à proximité immédiate du site Natura 2000 de Grande Brière et marais de Donges, référencé sous le code FR5212008. Le site FR5300002 Marais de Vilaine se situe à 4,5 km du projet. Le site FR5212005 Forêt du Gavre se trouve à environ 11 km du projet. Le choix du tracé a permis d'éviter les sites Natura 2000
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 7 km du site classé PARC ET ETANG ENTOURANT LE CHATEAU DE LA BRETESCHE-EN-MISSILAC.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il sera peut-être nécessaire de pomper les eaux de fond de fouilles pendant la phase travaux. Toutefois, ce seront des débits très faibles et temporaires, les travaux étant réalisés en période sèche (basses eaux).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation de forages horizontaux implique la production de déblais excédentaire de l'ordre de 6m ³ par forage. Soit pour les 12 forages, 72m ³ . Les matériaux excédentaires seront envoyés en décharge (ou réutilisés le cas échéant, en fonction de la nature des terres).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux, le tri des terres permet l'utilisation des matériaux de déblais pour la pose de la canalisation.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les impacts potentiels engendrés par les travaux sur les terres traversées (culture, prairie) seront temporaires : tri des terres, durée du chantier de 4 mois, ... 8 cours d'eau ainsi que leur ripisylve seront traversés en forage horizontal, ceci permet de préserver ces habitats, ces milieux seront ainsi préservés. La majorité des haies présentent peu d'enjeux (haie peu dense, monostratifiée, percée existante..), à l'exception de 5 haies bocagères. Cependant l'impact sur ces haies sera minime, les percées réalisées seront en frange des parcelles et limitées à 3m de large (annexe n°10).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de situe à proximité immédiate du site Natura 2000 de Grande Brière et marais de Donges, référencé en ZPS sous le code FR5212008 (voir annexe n°6) Il n'est pas attendu d'effets négatifs sur la ZPS (travaux de 4 mois, linéaire de haie prise en compte, ...). Indirectement quelques perturbations pourront exister liées à la circulation des engins de chantier.

Risques	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux peut éventuellement provoquer une gène sonore et un dérangement temporaire sur les zones naturelles.</p> <p>Cette incidence sera limitée à la phase travaux sur le tracé en particulier et sur une durée limitée.</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le tracé traverse des parcelles agricoles sur un linéaire de 5 035 m.</p> <p>La conduite sera enterrée, il n'y aura pas d'incidence sur le parcellaire agricole ou naturel.</p> <p>Le tri des terres sera mis en oeuvre afin de respecter la pédologie des sols et de faciliter leur remise en place.</p>
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est concerné par aucun risque technologique (DDRM Loire Atlantique).</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une partie du tracé se situe en zone inondable du bassin versant du Brivet (crue centennale) (Annexe n°11).</p> <p>Les travaux seront réalisés en période d'étiage (pas de risque d'inondation).</p>
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les engins de chantiers seront amenés à circuler et engendreront du trafic, en phase travaux uniquement.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera source de nuisances sonores uniquement pendant la phase travaux (réalisés en journée) : effets très limités dans le temps</p> <p>Pendant la phase d'exploitation il n'y aura aucune nuisance.</p>

Emissions	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les engins de chantiers sont susceptibles d'engendrer des nuisances olfactives uniquement pendant la phase travaux (réalisés en journée). Pendant la phase d'exploitation il n'y aura aucune nuisance.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source de vibrations uniquement pendant la phase travaux. Pendant la phase d'exploitation il n'y aura aucune nuisance.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il pourra y avoir des rejets dans l'air via le fonctionnement des engins de chantier, mais cette nuisance sera limitée à la phase chantier. Pendant la phase d'exploitation il n'y aura aucune nuisance.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les essais d'étanchéité de la conduite sont réalisés sous pression à 16 bars avec de l'eau potable. Le volume global d'eau est de l'ordre de 10 400 m3. La conduite est rincée à minima à 4 reprises par les vidanges installées sur la nouvelle conduite, et l'eau est ensuite déversée dans des fossés existants adjacents. La période des essais d'étanchéité et des rinçages s'effectue sur une période de 2 semaines en septembre. Il n'est pas attendu d'effets négatifs puisque l'eau utilisée est de bonne qualité (potable). Le rejet n'est pas soumis à la rubrique 2.2.3.0.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'effets attendus (mise en place de WC chimiques). Pendant la phase d'exploitation il n'y aura aucune nuisance.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Effets en phase travaux, mais mesures prises : - base de chantier localisée sur une parcelle avec plateforme étanche ; - décrotteur + débourbeur en sortie de chantier ; - piquetage des zones de travaux ; - tris des déchets de chantier dans des bennes spécifiques avant acheminement des déchets dans les filières adaptées (recyclage, déchèterie). Effets en phase d'exploitation : sans objet.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun bâtiment ou site n'a été recensé à proximité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase travaux, le projet peut engendrer une gêne pour la circulation sur les routes concernées par le tracé de la canalisation. Il peut aussi entraîner une gêne à l'exploitation des parcelles agricoles. Un échange préalable avec les exploitants agricoles permettra d'anticiper et de planifier la réalisation des travaux. Une indemnité de dommage aux cultures peut-être versée pour la destruction de culture ou la perte de récolte.</p> <p>Toutefois, cette gêne ne sera que temporaire.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation du site internet www.fichier-etudesimpact-developpement-durable.gouv.fr, des avis de l'Autorité Environnementale sur le site de la DREAL Pays de la Loire, et des autorisations loi sur l'eau (site de la DDTM de Loire Atlantique) aucun projet n'est susceptible de cumuler les impacts avec le projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pour plus de précisions, les impacts et mesures en phase travaux sont détaillés en Annexe 9.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de sécurisation ne devrait pas faire l'objet d'une étude d'impact pour plusieurs raisons.

Le projet n'aura aucune incidence en phase d'exploitation. Les seuls impacts que l'on peut dénombrer le concernant sont ceux de la phase travaux.

Les impacts sont peu importants et limités dans le temps.

Par ailleurs l'analyse des différents tracés a permis d'éviter des impacts potentiels (passage sous accotement, en culture plutôt qu'en prairie naturelle, mise en place de forage horizontaux pour les cours d'eau).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Occupation du sol partie Ouest
Annexe 7bis : Occupation du sol partie Est
Annexe 8 : Milieux naturels remarquables
Annexe 9 : Relative au point 6.4. : Impacts et mesures en phase travaux
Annexe 10 : Localisation des forages et passages de haies partie Ouest
Annexe 10bis : Localisation des forages et passages de haies partie Est
Annexe 11 : Zones inondables
Annexe 12 : Zones humides
Annexe 13 : Tracé des différentes variantes du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

NANTES

Signature

12/09/2019



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Jean-THIERRY BRARD

